

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

**Séance du 22/09/2025**

**OBJET : Convention de transfert de gestion d'une emprise du domaine public de la CCBPD à la commune de Anse**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 18**

**Nombre d'exprimés : 25**

**Date convocation : 15/09/2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT

**Absents excusés** : Carine RANSEAU, Claire ROSIER, Linda BEGGUI, Didier RICHERD

**Procurations :**

Christophe MONTANTEMME donne pouvoir à Gilbert PRIGENT

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Stéphane DUTHEIL donne pouvoir à Christophe DEBIZE

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Bruno PONNET donne pouvoir à Jean Luc LAFOND

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYDER est lauréat de l'appel à projet du gouvernement « Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques » du plan France 2030, pour réaliser 9 stations de recharge de haute puissance.

Dans ce cadre, il a identifié plusieurs terrains sur le territoire rhodanien et l'un d'eux se situe sur la Commune de Anse, sur une emprise d'environ 50 m<sup>2</sup> cadastré sous le numéro AR 117 et appartenant au domaine public de la CCBPD. Cet espace fait partie d'un projet d'aménagement plus global d'un pôle multimodal.

La Commune de Anse, qui a transféré sa compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques) au SYDER, pourrait contracter directement avec le syndicat si la CCBPD lui en octroyait le droit.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Les parties se sont donc rapprochées pour procéder au transfert de gestion de cette dépendance dans les conditions fixées par l'article L. 2123-3 du code général de la propriété des personnes publiques ; une convention de transfert de gestion d'une dépendance domaniale publique de la CCBPD au profit de la Commune doit être établie.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **A l'unanimité des votants**

**1°) APPROUVE** la convention de transfert de gestion d'une emprise du domaine public de la CCBPD à la commune et Anse et donne délégation au Maire pour la signer.

**2°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

**Le Maire,  
Daniel POMERET**

**Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND**